

LE FROUVILLOIS

Numéro 55 – Octobre 2021

La vie Scolaire



Ce mois d'octobre marque le début d'un 4^{ème} trimestre aussi rythmé que les 3 qui viennent de s'écouler. La crise sanitaire s'affaiblit, la situation s'améliore et cela a permis de nous retrouver dans la Grande Rue le jour de la brocante. Je laisse le soin au comité des fêtes d'en tirer le bilan.

Après des articles divers et variés dans les précédents « Frouillois », je me réjouis d'aborder un sujet cher à ma fonction d'Elu et de Président du syndicat intercommunal d'intérêt scolaire de Labbeville, Frouville, Hédouville : nos écoles, nos écoliers du primaire.

Nos 3 villages sont regroupés en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) et sont représentés par deux délégués titulaires et un délégué suppléant répartis ainsi :

Labbeville : Michel RICHARD (vice-président) - Marc AUDREN / Claire PIGEON

Frouville : Stéphan LAZAROFF (Président) - Loïc LIEGEY / Jean-Max FABREGA

Hédouville : Renée MARIÉ (vice-présidente) - Éric COUPPÉ / Adeline NICAULT

Nos quatre classes totalisent 79 enfants avec une baisse significative et inquiétante cette année, comparé au nombre de cartables de l'année dernière qui était de 92 !

Les motifs sont multiples : déménagements, école privée, développement immobilier quasi inexistant mais surtout un déséquilibre entre le nombre d'entrées en petite section (5 en 2021) par rapport au nombre de sorties de CM2 (12 en 2021).

Pourtant, les fondations : enseignants, centre de loisirs et syndicat scolaire apportent de nombreux avantages auprès des enfants et des familles :

Un enseignement pédagogique de qualité, un service de garderie matin et soir, un service de cantine dans chaque école, un centre de loisirs « Les P'tits Loups du Vexin » qui fonctionne les mercredis et durant les vacances scolaires, un transport scolaire avec accompagnement gratuit depuis la création du syndicat en 1989 !

L'ensemble de ces services représente une forte dépense sur le budget du syndicat car les seules recettes proviennent des communes principalement et de subventions, pour le transport scolaire uniquement, (état + département).

En 2021 la participation des communes calculée sur le nombre d'élèves et d'habitants - hors remboursement « scolaire » au prorata du personnel, chauffage et assurance - s'établit ainsi (en fonctionnement et Investissement) :

Labbeville = 63 908 € (54,16%)

Frouville = 28 314 € (24%)

Hédouville = 25 778 € (21,84%)

En référence au budget de Frouville il s'agit du deuxième poste de dépenses après le personnel additionné aux charges.

Plusieurs actions se sont concrétisées durant le premier semestre :

- les écoles de Labbeville et Frouville sont « fibrées »
- Hédouville est en cours ...
- Les élèves des classes de GS/CP et CE1/CE2 travaillent sur un tableau numérique tactile ; au revoir tableau vert et crissement du bâton de craie !
- Des travaux de peinture et la vitrification du parquet ont été réalisés en Juillet dans ces deux mêmes classes.

Restent à réaliser la pose de stores au préau et le remplacement du portail et grillage haut à Labbeville.

Ces travaux qui s'élèvent à 24 185, 61 € HT ont reçu 2 financements publics :

- Une dotation d'équipement (DETR) de l'État à hauteur de 10 883, 53 € (45 %)
- Une subvention au titre du fond scolaire de 6 046, 40 € (25 %)

Pour conclure sur la vie scolaire de nos 3 villages, et conscients d'un intérêt vital, mes collègues Maires et moi-même unissons nos forces au quotidien afin de conserver un effectif d'élèves à partir de 3 ans et de maintenir les écoles dans nos villages ruraux.

Le Maire

Petit rappel des différents niveaux et effectifs scolaires 2021/2022

Labbeville : 17

| PS | MS |
|----|----|
| 5 | 12 |

Frouville : 18

| GS | CP |
|----|----|
| 7 | 11 |

Hédouville : 44

| CE1/CE2 | CM1/CM2 |
|---------|---------|
| 19 | 25 |



Le retour de la Brocante !

Après 2 années sans brocante pour cause d'intempéries puis de crise sanitaire ... le 26 septembre 2021 a vu son retour tant attendu !



40 exposants répartis sur plus de 150 mètres linéaires.
Beaucoup de monde toute la journée et des exposants satisfaits



Un point de rendez-vous convivial



90 kilos de frites ont été préparés !!



Le même jour, notre village a pu voir passer la course Paris Vallangoujard, un trajet de 70 km avec une vitesse moyenne de 40 km/h. Remerciements à la Gendarmerie d'Auvers / Oise pour leur présence.





Notre environnement



Les déchets, les poubelles, le tri tant de sujets qui méritent d'être considérés avec intérêt et sur lesquels nous sommes obligés de revenir régulièrement.

Nous vous avons distribué début septembre une invitation à participer à la journée portes ouvertes de la nouvelle déchetterie de Champagne. Cette journée était, entre autre, l'occasion de visiter les nouvelles installations et de nous sensibiliser sur la valorisation de nos déchets. Un bilan de cette journée est disponible au rez de chaussée de la mairie.

Il est important que chacun prenne conscience du problème de traitement des déchets et cela commence par la connaissance de nos poubelles. Quels déchets, où et comment ?

Ces déchets ne sont pas collectés... ils doivent être apportés en déchetterie :

| | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) : tout appareil équipé d'une prise électrique, de piles, d'une batterie... |  Les déchets en verre : fenêtres et porte-fenêtres, aquariums, miroirs, vitres, néons, ampoules... |  Les piles et tous les types de batteries (téléphone, voiture...). |  Les pneus de voitures déjantés, propres et secs. |
|  Les déchets issus du bâtiment : gravats, terre, parpaings... |  Les déchets dangereux spécifiques : solvants, pots de peinture, produits chimiques... |  Les déchets médicaux : médicaments (dépôt possible en pharmacie), radiographies. |  Les souches et les troncs d'arbres. |

Ces déchets sont totalement interdits :

| | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Les déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) : les aiguilles et les seringues sont interdits dans tout type de bac et doivent être stockés dans une boîte spécifique. <i>A apporter en pharmacie.</i> |  Les extincteurs, quelle que soit leur taille. <i>S'adresser à un vendeur spécialisé.</i> |  Toutes les bouteilles de gaz, y compris le gaz de camping. |  Les pièces détachées automobiles (sauf les batteries et les pneus). <i>S'adresser à un vendeur spécialisé, à une casse automobile ou à un ferrailleur.</i> |  Les plaques de fibrociment ou autre composant contenant de l'amiante. <i>Contacter la REP de Claye Souilly (VEOLIA) au 01 60 27 08 22.</i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



NOS DÉCHETTERIES PASSENT AUX HORAIRES D'HIVER !

Du 1^{er} octobre
au 31 mars

9h-12h / 14h-17h

Samedi 9h-17h

Dimanche 9h-12h30





Champagne sur Oise

Fermée le jeudi et les jours fériés



Viarmes

Fermée le mardi et les jours fériés

© Crédit photos : Adobe Stock

Conditions d'accès de la nouvelle déchetterie







Les anciens badges d'accès aux déchetteries de Champagne sur Oise et Viarmes ne seront plus acceptés à partir du vendredi 1^{er} octobre 2021.

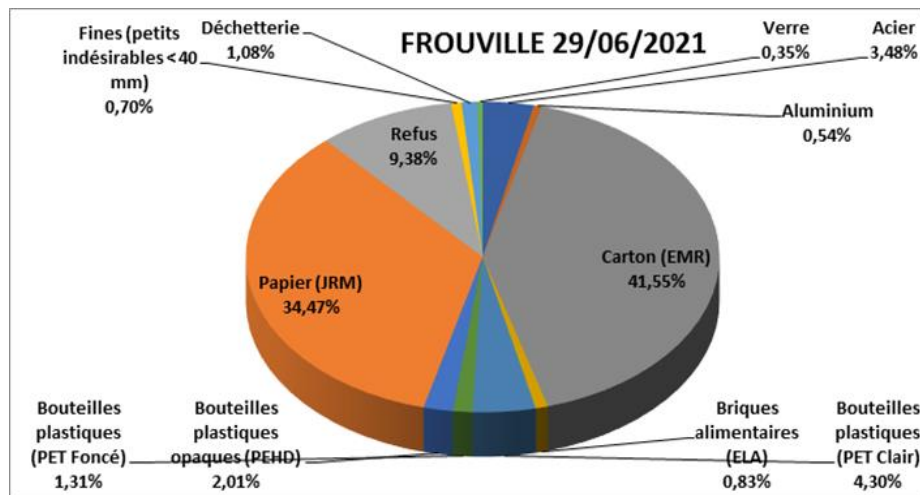
Les nouveaux badges sont créés directement en déchetterie sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.


01 34 70 05 60
info@tri-or.fr

Vous trouverez ci-dessous les résultats de la caractérisation d'un échantillon de la collecte des bacs de tri (couverture bleu/jaune) de la commune de **Frouville du mardi 29 juin**.

Nous notons un taux d'erreurs de tri de 13,95 %, composé :

- D'environ 12,60 % d'ordures ménagères (dont 2,8 % d'emballages en plastique et en polystyrène qui seront acceptés en extension des consignes de tri) ;
- De 1% de déchets destinés à la déchetterie, notamment des pots de fleurs ;
- De 0,35 % d'emballages en verre!!



Un collecteur de piles est disponible au rez de chaussée de la mairie pour recevoir vos piles usagées



Savez vous que 1 tonne de déchets non triée coûte 60 € alors qu'1 tonne triée coûte 30 € ?

Entretien des trottoirs



Nous vous rappelons que chacun, propriétaire ou locataire, doit procéder au nettoyage du trottoir situé devant chez lui.

Ceci comprend, le désherbage, le balayage des feuilles mortes ou autres détritiques, l'égouttage des plantations le long de la voie publique, ou encore en hiver le balayage et/ou grattage de la neige et du verglas avec dépôt de sel, cendres ou encore sciure de bois.

Pensez à mettre vos cartons dans le container prévu à cet effet. Les cartons laissés sur le trottoir ne peuvent être ramassés si ils ont pris l'humidité car il ne peuvent plus être recyclés.

Merci de bien vouloir sortir vos poubelles la veille du ramassage et de les rentrer au plus vite afin d'éviter de les laisser trainer sur les trottoirs plusieurs jours.



La chasse : où ? quand ? Comment ?

Compte – rendu de la réunion en Mairie de Frouville le mercredi 09 décembre 2020

Objet : rencontre avec les représentants des associations de chasse actives sur la Commune

Réunion organisée par M. le Maire, Stephan Lazaroff à la suite des demandes formalisées par Olivier Barbier et Patrick Le Fur, en écho à de nombreuses questions et remarques des habitants de la Commune.

Objectifs de la réunion :

1. Echanges dans un but d'information générale, relative au bien vivre ensemble et à la sécurité (dans un souci affiché de respect réciproque des activités exercées par les uns et les autres, promeneurs comme chasseurs)
2. Informer les habitants sur les journées et lieux de chasse à Frouville (ou et quand ?)
3. Obtenir au moins deux jours non chassés par semaine (dont un le week-end)
4. Transmettre aux habitants de notre Commune les infos qui seront recueillies, via le journal local ou une communication de la Mairie.

Participants : M. le Maire Stephan Lazaroff, et son premier adjoint Jean-Max Fabrega, M. Courmont pour « la petite chasse », M. Forlot et M. Groult pour « l'Amicale de la chasse du vendredi » M. Blanchard pour « la grande chasse », Olivier Barbier et Patrick Le Fur (Frouillois).

Suite au tour de table, les représentants des trois associations de chasse opérant sur la Commune nous ont apporté les intéressantes précisions suivantes :

« **La chasse saint Hubert** » ou « **petite chasse** »

(**M. Joël Courmont**) 7 chasseurs (maximum)

Jour de chasse : le « dimanche matin essentiellement »

Secteur : entre Saint-Lubin et Messelan

(au nord de la Commune, sur la droite de la D 151 direction Arronville), *et route de Bornel.*

« **l'Amicale de la chasse du vendredi** » (**M. Jean-Luc Forlot et M. Groult**) 15 chasseurs

Jour de chasse : le vendredi « fin vers 15 h 30 en général », et le samedi « de temps en temps »

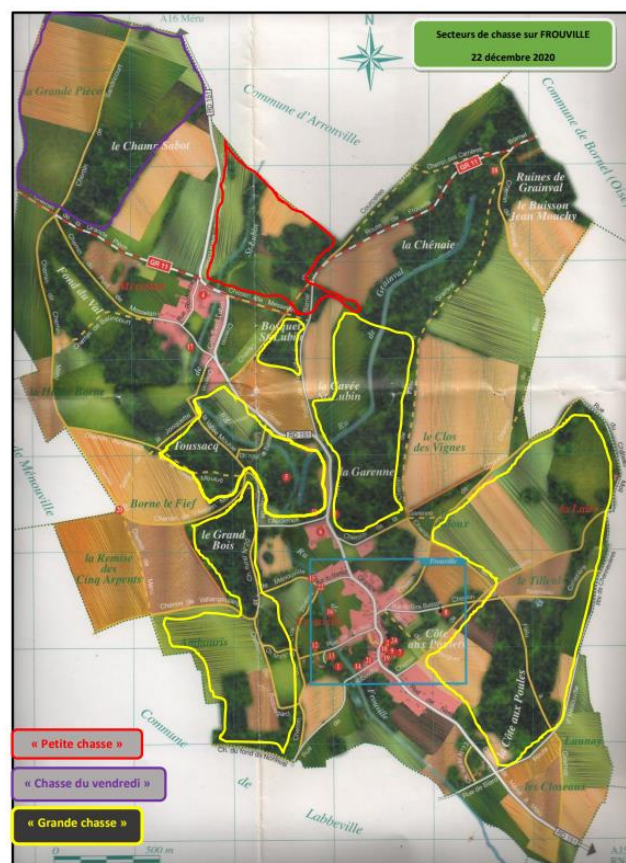
Secteur de 150 ha environ : « en limite de Frouville / Arronville + le long du chemin de Méru (schématiquement au nord-ouest de la Commune au-dessus de Messelan).

« **Association de chasse de la Chapelle de Frouville et des buttes du moulin d'Haravilliers** » ou « **grande chasse** » (**M. Blanchard**)

27 chasseurs et 6 rabatteurs

Jour de chasse : un samedi sur deux (mais « impossible de donner un calendrier ») + le dimanche « de temps en temps pour le petit gibier » (ici aussi « impossible de dire à l'avance ») Secteur : « tout Frouville hors Messelan ».

En synthèse et au total pour la saison de chasse 2020 – 2021, 49 chasseurs maximum (dont trois Frouillois), hors les chasseurs qui peuvent le cas échéant être invités par les associations.



Dans le prolongement de ces informations, des précisions ont été données par les représentants des trois chasses :

- pour chaque Association, le matin de la chasse commence toujours par un rappel des consignes de sécurité et une répartition des rôles et emplacements des chasseurs,
- l'attention des promeneurs et cyclistes est attirée en cas de chasse au gros gibier par la présence des panneaux. Ils sont posés avant le démarrage de la chasse et retirés après,
- idéalement, pour les balades à pied ou à vélo sur les sentiers, ils recommandent de porter pour des raisons de sécurité comme le font déjà certains promeneurs, des vêtements de couleurs vives (vert, orange, jaune – mais pas noir ou sombre),
- il y a interdiction de tirer sur (ou en direction) des routes, sentiers communaux ou de randonnées (fort heureusement), mais que les chasseurs peuvent tirer « dos au sentier » (*)
- les chiens doivent être tenus en laisse ou sous la contrainte de tout moyen de rappel (ils ne sont pas autorisés à « divaguer » dans les champs ou les bois (*)),
- la présence sur Frouville de chasseurs isolés, autrement dit non adhérents de l'une des trois associations précitées, est possible mais à priori peu courante ; il faut en effet alors être détenteur de droits de chasse à titre personnel, et le territoire est déjà largement couvert par les associations précitées.

Nous insistons de notre côté sur le fait que le premier objectif de la réunion est d'informer aussi en terme de sécurité nos concitoyens, ainsi que les familles, promeneurs, et cyclistes qui profitent de nos sentiers de randonnées :

- de les rassurer, notamment ceux qui indiquent « ne pas vouloir aller prendre l'air, faire du sport ou sortir avec les enfants par temps de chasse »,
- nous soulignons que le samedi et le dimanche sont des journées très souvent consacrées au loisir de plein air pour les non chasseurs aussi,
- que dans le cadre d'un partage commun du week-end, l'acceptation du samedi ou du dimanche non chassé permettrait sur cette journée très symbolique d'apaiser les incompréhensions et craintes, y compris parce que le fait de s'habiller de manière voyante ne rassure pas forcément tout le monde.

En conclusion de cette réunion :

Nous avons pu échanger et obtenir des informations intéressantes et précises, ce dont nous remercions nos interlocuteurs, cette réunion avec les associations de chasse était par ailleurs une première sur la Commune. **Cependant, seule la journée du mercredi a été validée par les trois associations au titre de jour non chassé, mais c'est un début.**

S'agissant de notre souhait d'y ajouter un jour du WE (le samedi ou le dimanche), le représentant de la « grande chasse » s'est opposé à tout accord ou autre proposition.

Nous le regrettons fortement et souhaitons que la position évolue dans l'avenir à court ou moyen terme, car la question reviendra forcément. Nous soulignons par ailleurs qu'au moins un samedi sur deux est d'ores et déjà non chassé par cette association.

Compte rendu validé par l'ensemble des participants (sauf par M. Blanchard, qui n'a pas souhaité en prendre connaissance), pour être communiqué aux habitants par le biais du bulletin municipal.

Olivier Barbier et Patrick Le Fur

(*) Pour ceux qui souhaitent approfondir le sujet au plan réglementaire, de nombreux sites proposent d'intéressants détails et développements (entre autre celui de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage).

Abris de jardin



Les abris de jardins sont soumis à déclaration préalable en dessous de 20 m².

Au-delà de 20 m² le permis de construire est nécessaire.

Les constructions dont la surface n'excède pas 5 m² sont dispensées de toute formalité.

L'installation d'un abri de jardin doit respecter les dispositions de droit commun applicable à toute construction, cependant les documents d'urbanisme locaux (PLU) peuvent prévoir des règles propres pour ce type de construction (taille, matériaux, lieu d'implantation).

Dans ce cas, un abri de jardin doit correspondre à une petite construction destinée à protéger des intempéries le matériel de jardinage, outils, machines, mobilier de jardin, bicyclette. Il peut être démontable ou non, avec ou sans fondations.

Une dépendance dotée de pièces à vivre ne peut pas être considérée comme un abri de jardin.

Urbanisme

Toute modification de votre habitation, même à l'identique (portail, portillon, fenêtres, vélux, toiture, mur mitoyen ...) est soumise à une déclaration préalable (Cerfa N°13703*07) qu'il faut déposer en mairie.



Etat Civil

Félicitations

A Patrick DUPONT et Gertrude RANCÉ qui se sont unis le 26 juin 2021

Naissance

Nous félicitons les heureux parents de :

- Mya ISAMBARD PERIAT née le 1er/10/2021

Décès

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles de :

- Françoise GARDAIR, née BIGOU, le 3 juin 2021
- Denis PARMENTIER, le 13 juillet 2021

Chaque 1^{er} samedi du mois, venez retrouver des produits locaux au marché de Nesles la Vallée



Vous pouvez suivre les actualités de notre village sur Facebook :

www.facebook.com/frouville95690/



Le site Internet de notre village, n'hésitez pas à le visiter régulièrement :

www.frouville95.fr

Mairie de Frouville

10 bis, Grande Rue – 95690 FROUVILLE

Tél. : **01 30 34 70 55** | Fax : **01 34 70 60 04**

Mél : mairie-frouville95@wanadoo.fr

Permanences secrétariat :

Mardi de 9h à 11h

Vendredi de 14h à 17h

Permanences Élus :

Lundi de 18h à 19h

Mercredi de 19h à 20h